
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

26 septembre 2024 L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, à 18 heures 00
 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
 s'est assemblé CCAS, sous la présidence de M. Hakim ELAZOUZI
 Vice-Président suivant convocation faite le 20 septembre 2024

Nombre de Membres
 17

Présent à la séance
 10

Date d'affichage de la convocation
 20 septembre 2024

Etaient présents :
 M. Hakim ELAZOUZI, Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS,
 Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Brigitte HELLE,
 Mme Gisèle LIEVIN, M. Jean-Francois ROGER, M. Régis
 NAESSENS, Mme Patricia DEDOURGE, Mme Ingrid DUQUESNE

Absents excusés :
 Mme Ginette LOISEAU (a donné pouvoir à M. Hakim ELAZOUZI),
 M. Pierre BEUGNY (a donné pouvoir à Mme Gisèle LIEVIN)

Absents :
 M. Olivier GACQUERRE, Mme Jacqueline IMBERT, Mme Virginie
 CAPELLE, M. Daniel BOYS

Procédure en cours de remplacement pour : Patrick DELESTREZ;
 Daniel BOYS

*Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de
 séance.*

*Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été
 désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.*

M. le Vice-Président ouvre la séance

DEL_2024_042-CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF SENIORS

Conseil d'administration du 26 septembre 2024

DEL_2024_042-CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF SENIORS

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°02 du Conseil d'Administration du 07 juillet 2022, approuvant le projet d'établissement du CCAS de Béthune,

Vu la délibération n°13 du 13 décembre 2023, portant création d'un Pass'Séniors à destination des béthunoi(e)s âgés de 65 ans et plus,

Etant rappelé que l'ambition du Projet d'établissement du CCAS de Béthune est d'accompagner les parcours de vie des Béthunois dans une logique de transversalité et de cohérence avec les partenaires de l'action sociale sur le territoire.

Étant rappelé que l'accompagnement des séniors est une des priorités qui ont été fixées dans notre projet d'établissement 2022 – 2032 qui vise à accompagner les parcours de vie des habitants :

- Axe 2 : Réparer et consolider les parcours de vie
- Objectif opérationnel 3 : Accompagner le parcours des séniors.

Etant rappelé que le CCAS souhaite développer une politique de proximité et de lien social en favorisant l'implication des habitants (Axe 3 de notre projet d'établissement).

Pour permettre de maintenir et de développer une offre adaptée aux séniors, il nous semble aujourd'hui nécessaire d'impliquer nos aînés en les questionnant sur leurs besoins et leurs attentes.

Pour ce faire, le CCAS propose d'animer un groupe de séniors volontaires autour de la création d'un « Comité Consultatif Séniors ».

Le cadre proposé :

- Instance consultative
- Nombre de membres : 10 maximum
- Cadre de fonctionnement simple : sous couvert d'une charte d'adhésion (ci-annexée)

Le Comité peut :

- être consulté sur les services proposés – amélioration des services existants
- être sensibilisé sur certaines actions à mettre en œuvre
- partager des réflexions sur des futurs projets
- proposer des activités, des services et des programmes visant à améliorer la qualité de vie des séniors

Collaboration :

- en collaboration avec le pôle Séniors et en partenariat avec d'autres organisations locales, des services sociaux, des associations de bénévoles..., pour optimiser les ressources et travailler le plus possible en transversalité avec les autres acteurs de la commune.

Recrutement des membres :

- Appel à volontariat pour la constitution d'un groupe de Séniors : via « lettre aux séniors » ; Béthune Mag' ; réseaux ...
- Une attention particulière sera portée sur les principes de mixité, de lieu de résidence (différents quartiers); d'âge, ...

Lieu de rencontre :

- Le Comité Séniors se rassemblera 2 fois par an au CCAS (thématiques et ordre du jour à définir par le pôle Séniors)

Monsieur le Vice-Président procède à la lecture de la Charte d'adhésion, annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'autoriser la création d'un Comité Consultatif Séniors,
- de fixer le nombre de membres à 10 séniors béthunois issus des différents quartiers de la commune,
- d'instaurer les règles de fonctionnement notifiées dans la présente charte d'adhésion,

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par 12 voix pour
0 abstention,
0 contre

ADOPTE

Fait en séance les jour, mois et an susdits
« Suivent les signatures »
Pour extrait conforme

Le Président
Olivier GACQUERRE

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le 08/11/2024

ID : 062-266201193-20240926-DEL_2024_042-DE

